

## Discours de Monsieur Norbert Gilmez

Mesdames, Messieurs, Camarades,

C'est pour moi un grand honneur de présider cette exposition, sur la catastrophe minière de 1965, au puits 7 d'Avion, avec ce bilan terrible 21 morts. N'étant pas mineur de fond, je laisserai à d'autres le soin d'intervenir sur cette catastrophe.

Militant de la CGT des Mineurs depuis juillet 1942, je sais que là encore on n'avait pas tenu compte des rapports du délégué mineur. C'est un combat incessant contre l'insécurité qu'a mené la CGT, comme je l'ai mené avec mon syndicat des mineurs CGT depuis 1948, contre l'injustice, contre une répression féroce de la grève de 1948, une grève juste, un droit sacré, comme le disait à l'époque l'évêque de Metz. À peine la loi d'amnistie du 4 Octobre 1981 promulguée qu'on en refusait d'application aux mineurs. Il nous a fallu beaucoup de persévérance pour continuer ce combat. Il fallait être un peu fou disait on autour de nous.

En 2009 après le colloque de la Ricamarie on avait la preuve de l'application de la loi d'amnistie avec reconstitution de carrière, au ministère de la Défense et on continuait de nous la refuser.

Suite au Colloque du 21 Janvier 2009 à la Ricamarie le camarade Saboulay de Saint-Étienne me fait parvenir un dossier épais, démontrant l'application complète de la loi d'amnistie au ministère de la Défense. Et pour nous toujours refus.

2 ans après jour pour jour le 21 Janvier 2011 devant les juges de la Cour d'Appel de Versailles, j'ai dénoncé et démontré le terrorisme d'état et la torture envers les mineurs en 1948. Sans arrêt il fallait continuer.

En 2013, et cela a été un grand poids, j'ai pu fournir la circulaire rectificative du Garde des Sceaux sur la possibilité de réintégration ou de reconstitution de carrière (art.22 de la loi d'amnistie)

C'est Dominique Simonnot, journaliste du Canard Enchaîné, qui retrouva ce texte décisif que j'avais toujours ignoré.

Dominique Simonnot, auteur du livre sur la grève de 1948 « Plus noir dans la nuit », un témoignage poignant comme un cri dans la nuit, déchirant, lugubre, soutenu, un cri de douleur et de révolte pour secouer l'inertie, réveiller les consciences et aboutir enfin à ce que justice soit rendue.

Un livre qui, comme le film de Jean-Luc Raynaud l'Honneur des gueules noires, a contribué fortement à faire la clarté jusqu'au ministère de la justice et convaincre Mme Taubira.

Enfin en 2014, reconnaissance officielle de la responsabilité de l'État, de l'illégalité de son action en 1948, de la nécessité de réparation.

De plus, le rôle éminemment patriotique de la corporation en 1941-1948 1952 sera enseigné aux enfants de France.

C'est un long combat que nous avons mené et le résultat qui reste encore à parfaire, peut nous servir de leçon.

Seuls les combats qui ne sont pas menés, sont perdus d'avance. Et pour revenir à notre commémoration, il faut se souvenir que c'est un combat journalier, acharné qu'ont mené les délégués mineurs contre l'insécurité.

En 1948 avec l'abrogation des décrets Lacoste, c'est l'extension des pouvoirs des délégués mineurs que nous demandions avec force.

Ace sujet, et j'en terminerai là dessus une petite anecdote. C'était en 1948 au pont 6 de Béthune un peu avant la grève. Le délégué François Rebouillart surveillant de près un chantier. Les mesures prises lui semblaient insuffisantes. Une nuit il se réveille très inquiet, se lève, va à la mine et descend dans ce chantier. Après un examen minutieux il décide l'arrêt du chantier et son évacuation. Il retourne se coucher. À 9h le garde de cité envoyé par l'ingénieur vient le réveiller et lui enjoint de venir de suite à l'ingénieur. Ce dernier l'abreuve d'insultes, incapable, irresponsable, la production gâchée, l'avise qu'il va demander sa révocation. Brusquement la porte s'ouvre et un cadre entre criant : catastrophe !

Les chantiers venaient de s'effondre sur toute sa longueur. La décision du délégué avait sauvé des dizaines de vies.